



COMITÉ DES FORÊTS

VINGT-CINQUIÈME SESSION

5-9 octobre 2020

PRÉPARATIFS DU QUINZIÈME CONGRÈS FORESTIER MONDIAL

24-28 mai 2021, Séoul (République de Corée)

**Construire un avenir respectueux de l'environnement, sain
et résilient avec les forêts**

Résumé

Le Congrès forestier mondial se tient tous les six ans depuis 1926 et reçoit l'appui de la FAO depuis 1954. La quinzième édition se déroulera du 24 au 28 mai 2021 à Séoul (République de Corée). Le présent document fait le point sur les préparatifs en cours, et présente le thème du Congrès et ses six sous-thèmes, qui encadreront les débats durant cette rencontre d'une semaine. Il esquisse aussi les résultats escomptés des délibérations du Congrès et offre des solutions pour les orienter vers les grands processus et instruments mondiaux relatifs aux forêts, ainsi que pour les intégrer dans les priorités stratégiques et les programmes de travail de la FAO.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité souhaitera peut-être inviter les Membres à:

- apporter leur concours au quinzième Congrès forestier mondial par la participation et la présence de hauts fonctionnaires et le parrainage de leur ressortissants souhaitant y participer;
- présenter des propositions sur des sujets d'intérêt national ou mondial qui pourront être abordés dans les délibérations du Congrès et les documents qui en résulteront;
- définir les destinataires potentiels des conclusions du Congrès, notamment les processus et instruments mondiaux relatifs aux forêts.

Le Comité souhaitera peut-être inviter la République de Corée, en tant que pays hôte du Congrès et partie à plusieurs instruments et processus internationaux, à:

- fournir un soutien logistique et des indications aux personnes s'intéressant au Congrès afin de leur permettre d'y participer au regard de la situation créée par la pandémie de covid-19;

- présenter les conclusions du Congrès aux divers instruments et processus internationaux, le cas échéant.

Le Comité souhaitera peut-être demander à la FAO:

- d'harmoniser les débats et leurs conclusions avec les efforts mondiaux de reconstruction déployés dans le contexte de la pandémie de covid-19 et avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- de présenter les conclusions du Congrès aux commissions régionales des forêts et à la vingt-sixième session du Comité des forêts, et à travers celui-ci au Conseil et à la Conférence de la FAO, en vue de l'examen de ces conclusions dans le cadre de la planification des politiques et programmes de l'Organisation et du suivi des progrès accomplis dans leur mise en œuvre;
- de collaborer avec la République de Corée à la présentation des conclusions du Congrès aux divers instruments et processus intergouvernementaux.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Peter Csoka
Secrétaire général associé
Congrès forestier mondial
Peter.Csoka@fao.org
(copie à: COFO-2020@fao.org)

I. CONTEXTE

1. Les congrès forestiers mondiaux ont lieu depuis 1926, date à laquelle le premier s'est tenu à Rome, en Italie. Les suivants se sont déroulés généralement tous les six ans. Depuis 1954, la FAO se voit confier la prise en charge du Congrès, en étroite collaboration avec le pays hôte.
2. Le Congrès sert de forum pour les gouvernements, le monde universitaire, la société civile et le secteur privé, qui s'échangent des données d'expérience et les connaissances les plus récentes, et formulent des recommandations dont l'application incombe à différents acteurs et parties prenantes. Il offre également l'occasion de présenter un panorama de l'état des forêts et des activités forestières, afin d'en discerner les tendances et de sensibiliser les décideurs et les responsables politiques, le public et les autres parties prenantes.
3. Les fonctions du Congrès sont d'ordre consultatif plutôt qu'exécutif et les participants y assistent à titre personnel. Ses conclusions sont habituellement portées à l'attention de la Conférence de la FAO pour approbation éventuelle, ainsi qu'à celle d'autres forums internationaux importants.
4. Le Conseil de la FAO, à sa cent cinquante-cinquième session, a approuvé la proposition de la République de Corée d'accueillir le quinzième Congrès forestier mondial, qui se tiendra du 24 au 28 mai 2021 à Séoul, au Centre de convention COEX.
5. Les consultations avec les Membres de la FAO ont débuté en 2019 dans le cadre des commissions régionales des forêts, où les pays ont été invités à proposer, en fonction des questions prioritaires dans les régions, des thèmes et des sujets qui pourraient constituer la base des séances techniques du Congrès, et à fournir un appui financier au Congrès, notamment en apportant leur soutien aux participants des pays en développement.
6. La collaboration officielle entre la République de Corée, représentée par le Service coréen des forêts (KFS), et la FAO aux fins de l'organisation du Congrès a commencé en 2020, lorsque les deux entités ont créé des équipes de secrétariat pour accélérer conjointement les préparatifs.

II. ORGANISATION ET PROGRAMME DU CONGRÈS

7. Les préparatifs du Congrès sont supervisés par le Comité d'organisation, établi par le pays hôte et présidé par le ministre de tutelle du KFS, auquel participent largement des organisations gouvernementales, tant fédérales que provinciales, des entreprises privées, des universités, des associations de propriétaires et d'exploitants forestiers et d'autres organisations non gouvernementales (ONG), ainsi que la FAO. Le Comité d'organisation, qui est l'organe directeur du Congrès, assure sa direction stratégique et encadre sa gouvernance. Il bénéficie de la collaboration de deux sous-comités: le Comité du programme technique et le Comité de promotion des manifestations techniques, tous deux composés de représentants du KFS et d'organisations partenaires coréennes.

8. La FAO a créé deux organes *ad hoc* à l'appui de l'élaboration du programme technique du congrès. Un comité consultatif de 24 membres, composé de professionnels de renommée internationale issus de divers horizons, notamment d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, de la société civile, d'instituts de recherche, d'universités et du secteur privé, a été créé pour conseiller officiellement la FAO. Le Comité consultatif prêtera son appui aux préparatifs du Congrès en dispensant ses conseils sur le contenu et la structure du programme technique et en proposant des orateurs principaux et des auteurs de communications complémentaires. Il devrait également encourager une participation large et apporter son concours à la promotion de la manifestation. En outre, le nouvel instrument que constitue le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) a été invité par la FAO à créer un groupe consultatif, composé de représentants de tous les membres du PCF. Afin de maximiser les synergies entre les deux organismes, le Groupe consultatif est représenté par son président au sein du Comité consultatif.

9. Le thème du Congrès, «Construire un avenir respectueux de l'environnement, sain et résilient avec les forêts», exprime le rôle que les forêts jouent à part entière dans la santé, le bien-être et la stabilité de la planète et de ses habitants. Ce thème, qui est par conséquent d'actualité, servira d'ossature aux débats de la communauté forestière mondiale ainsi penchée sur l'état et l'avenir des forêts du monde, notamment dans le contexte de la reprise à l'issue de la pandémie de covid-19, qui s'efforce également de concrétiser les objectifs de développement durable.

10. Le programme abordera six sous-thèmes qui touchent aux questions actuelles les plus importantes s'agissant des forêts et des produits et services qu'elles fournissent. Ces sous-thèmes guideront aussi l'examen des progrès accomplis dans l'exécution des recommandations des congrès précédents, en particulier la Déclaration de Durban, et des avancées vers un avenir durable et résilient. Les sous-thèmes sont les suivants:

- i) Déforestation et dégradation des forêts – inverser la tendance;
- ii) Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets, et conservation de la biodiversité – des solutions fondées sur la nature;
- iii) La voie verte vers la croissance et la durabilité;
- iv) Repenser les liens entre les forêts et la santé humaine;
- v) Gérer et communiquer les informations et les connaissances sur les forêts;
- vi) Forêts sans frontières – améliorer la gestion et la coopération.

11. Des orateurs de renommée internationale seront conviés dans le but de favoriser des discussions exhaustives, dynamiques, interactives et techniquement innovantes sur des sujets en rapport direct avec le thème du Congrès et ses sous-thèmes. Ils représenteront des organisations universitaires et scientifiques, le secteur privé, la société civile, des communautés indigènes et rurales et des établissements publics agissant en liaison avec le secteur forestier. D'éminents intervenants seront invités à aborder les aspects conceptuels en séances plénières et lors de manifestations spéciales de haut niveau. Des experts du monde entier et de tous les secteurs auront l'occasion de présenter les communications qui auront été retenues et d'en débattre lors de séances consacrées à des sujets techniques qui se tiendront simultanément. Il y aura aussi un vaste espace réservé à la présentation d'affiches et de vidéos.

12. Le programme des activités du quinzième Congrès forestier mondial comprendra une semaine de séances plénières, des séances techniques où sont prévues des discussions sur des sous-thèmes thématiques, des manifestations spéciales axées sur des domaines thématiques en particulier, des manifestations parallèles et des manifestations de partenaires, permettant de mutualiser l'expertise, les meilleures pratiques et les innovations, ainsi que des séances de présentation d'affiches dont l'objectif sera de faire connaître les recherches menées dans le monde entier.

13. Se tiendra également une grande exposition présentant les produits, technologies et services disponibles pour le secteur forestier et des visites de sites d'intérêt en République de Corée. Des plages horaires ont été aménagées dans le programme afin d'offrir aux participants des possibilités de constituer des réseaux et de partager de manière informelle leurs idées et leurs expériences.

III. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

14. La finalité du quinzième Congrès forestier mondial est que les forêts fassent partie intégrante des débats et des décisions sur le développement durable en raison de leur importance pour la santé, le bien-être et la stabilité de la planète et de ses habitants. Cela passe par:

- un engagement renouvelé en ce qui concerne l'arrêt de la déforestation, la prévention de la dégradation des forêts et l'augmentation de la superficie forestière grâce à un investissement accru dans les forêts et les activités forestières;
- une meilleure valorisation du rôle crucial des forêts, des arbres, des produits et des services forestiers dans la construction d'un avenir respectueux de l'environnement, sain et résilient pour la planète;
- la reconnaissance du rôle des forêts et de la sylviculture dans le développement durable et plus particulièrement dans les efforts de reconstruction qui feront suite à la covid-19.

15. Il est suggéré que ces aspects majeurs fassent partie des conclusions du Congrès qui seront formulées dans le cadre d'un processus consultatif auquel seront associés les parties prenantes du secteur forestier aux niveaux mondial, régional et national, les commissions régionales des forêts de la FAO, des fonctionnaires du pays hôte et des membres du personnel de la FAO, ainsi que le Comité consultatif pour le quinzième Congrès forestier mondial.

16. Tous les participants au Congrès pourront prendre part à l'élaboration du document prospectif en faisant entendre leur voix lors des séances plénières, des séances sur les sous-thèmes et des manifestations spéciales, ainsi que par d'autres moyens qui seront rendus publics pendant le Congrès. Les contributions des participants au Congrès serviront à élaborer le document final qui sera présenté aux organes directeurs de la FAO et éventuellement à la quinzième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique et à la vingt-sixième réunion de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi qu'à la prochaine session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

17. Sachant que le Congrès n'est pas une réunion intergouvernementale, il n'accueille pas de groupes officiels ni de délégations nationales. La mise en œuvre des recommandations incombe à leurs destinataires, soit les parties prenantes, notamment les gouvernements, les organisations internationales, les organismes scientifiques, les propriétaires forestiers, les communautés locales et les jeunes, qui les appliqueront en fonction des réalités qui sont les leurs. La pertinence des conclusions du Congrès se fonde sur l'engagement des parties prenantes, et il est impératif que les principaux groupes de parties prenantes, notamment les gouvernements, tiennent dûment compte de ces conclusions, y compris dans les organes et les processus mentionnés ci-dessus, et au-delà.

18. Le Comité aura une excellente occasion d'examiner les conclusions du Congrès lors de sa vingt-sixième session et de formuler des recommandations, qui s'inscriront dans son programme de travail pluriannuel, à l'intention des Membres ainsi que du Conseil et de la Conférence, afin de les intégrer dans le Plan à moyen terme et le Programme de travail et budget de l'Organisation.